



COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise BARLET, Maire.

Présents : Françoise BARLET, Chantal BERNARD, Christiane CHÉNAVIER Jean-Claude CHEVALLIER, Lionel PERRAUD, Christine RIVA, Chantal THOME GUIGUE BILLON, Brigitte VINCENT-BIZET,

Absent(s) : Gilles BARLET, Didier JEANDET,

Absente excusée : Noëlle COELLO,

Date d'envoi de la convocation : 03/03/2020

Secrétaire de séance : Brigitte Vincent-Bizet

2020-03-01 : convention de mise à disposition de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve** la convention de mise à disposition de matériel à passer avec la Commune de Lucey pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- **dit** que les sommes seront inscrites au budget primitif

2020-03-02 Vote des comptes de gestion 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion du budget assainissement émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2019.
- **Approuve** le compte de gestion du budget Commune émis par le trésorier municipal pour l'exercice 2019.

2020-03-03 Vote des comptes administratifs 2019 assainissement et commune

S'agissant du vote du compte administratif, Madame Françoise BARLET, Maire, s'absente et laisse la présidence à Madame Brigitte VINCENT BIZET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- - **approuve** le compte administratif 2019 du budget général
- - **approuve** le compte administratif 2019 du budget assainissement

2020-03-04 Affectation du résultat de l'exercice 2019 budget commune

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **affecte** le résultat comme suit
- | | |
|-------------------------------------------------|--------------|
| compte 1068 (excédent capitalisé) la somme de | 15 000 € |
| compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) | 200 403.60 € |

2020-03-05 Affectation du résultat de l'exercice 2019 budget assainissement

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **affecte** le résultat comme suit
- | | |
|-------------------------------------------------|------------|
| compte 1068 (excédent capitalisé) la somme de | 30 710.67€ |
| compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) | 612.13€ |

2020-03-06 vote des budgets primitifs

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les budgets primitifs votés en équilibre pour un montant de budget général 703 318,39 EUROS budget assainissement 142 218,80 EUROS

Information et questions diverses

Le Maire, Françoise BARLET.

Le compte rendu est consultable en mairie dans son intégralité